

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1015)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE597

présenté par
M. Hammadi, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 11, après les mots :

« d'une »,

insérer les mots :

« atteinte à une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.